

**AVIS DE PUBLICITE SUITE À MANIFESTATION D'INTERET
SPONTANEE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE VELOMAIL**

Article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Supports de publicité :

Site internet du Conseil départemental de l'Orne : <http://orne.fr>

Site internet de la ville de Bagnoles de l'Orne Normandie : <http://www.ville-bagnolesdelorne.com/>

Objet du présent avis :

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée reçue et qui propose une activité touristique de vélorail sur une ancienne voie ferrée, conformément aux articles L2122-1-1 et L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil départemental de l'Orne et la Ville de Bagnoles de l'Orne Normandie publient le présent avis de publicité et le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente pour l'occupation de l'ancienne voie ferrée.

Propriétaires de l'ancienne voie ferrée :

La Ville de Bagnoles de l'Orne Normandie est propriétaire de 0,260 km de la voie ferrée et le Département de 3,3 km, soit un total de 3,56 km.

Localisation et caractéristiques :

L'ancienne voie ferrée est située sur les communes de Bagnoles de l'Orne Normandie et la Ferté Macé.

Le projet a ainsi pour vocation l'exploitation d'une activité économique sous la forme de location de cyclodraisines.

Seront mis à la disposition de l'occupant :

- l'ancienne voie ferrée, avec les rails, un butoir,
- un container 20' Dry 1^{er} voyage (L : 6,05 m ; l : 2,43 m ; H : 2,59 m) RAL 7015, mis à disposition par la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, pour le rangement du petit matériel.

La présente démarche d'appel à manifestation d'intérêt a pour objet l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public établie en vertu des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

L'autorisation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et la rémunération équitable et suffisante des capitaux investis. Cette durée sera précisée dans l'autorisation d'occupation du domaine public.

L'occupation donnera lieu au versement d'une redevance dont le taux est fixé à 1,5 % du montant des recettes annuelles hors taxes.

Le démarrage de l'activité est prévu à compter du 1^{er} décembre 2023.

Contenu du dossier :

Le dossier de l'appel à manifestation d'intérêt est constitué de l'avis de publicité et du règlement d'appel à manifestation d'intérêt et ses annexes. Il est mis gratuitement à la disposition des candidats sur les sites suivants :

- le site internet du Conseil départemental de l'Orne : <http://orne.fr>
- le site internet de la ville de Bagnoles de l'Orne Normandie : <http://www.ville-bagnolesdelorne.com/>

Le Département et la Ville de Bagnoles de l'Orne Normandie se réservent le droit d'apporter des renseignements complémentaires aux candidats.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être adressée par mail au plus tard 8 jours avant la remise des candidatures à :

voiesvertes@orne.fr et mairiedst@bagnolesdelorne.com

Dépôt des dossiers :

Toute manifestation d'intérêt devra être adressée avant le **vendredi 22 septembre à 16 heures**. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Les candidats devront transmettre leur offre :

- 1) Sous format papier par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Orne
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Orne
Direction du développement durable des territoires
Bureau du développement durable et des véloroutes
Hôtel du Département
27 Boulevard de Strasbourg
CS 30528
61017 Alençon cedex

Les plis devront contenir une enveloppe cachetée qui portera la mention suivante : « Proposition dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public- Vélorail à Bagnoles de l'Orne Normandie - NE PAS OUVRIR ».

La date de réception du dossier faisant foi.

- 2) Sous format électronique à l'adresse suivante : voiesvertes@orne.fr

Le courriel devra comporter en objet la mention « Appel à manifestation d'intérêt - Vélorail à Bagnoles de l'Orne Normandie ».

En cas d'envoi par mail, il incombe au candidat de s'assurer par tout moyen que la transmission s'est bien opérée avant les dates et heures limites.

Contenu des dossiers de candidature:

Les candidatures devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation et de candidature ;
- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent ;
- une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement ou de liquidation judiciaire et qu'il est à jour dans ses obligations fiscales et sociales ;
- les références du candidat dans le domaine d'activité projeté ;
- une présentation du projet, répondant aux activités et contraintes décrites dans le présent document et comprenant, à minima, les éléments suivants :
 - une proposition d'implantation physique (localisation sur plan) ;
 - le calendrier de mise en place de l'activité : opérations préparatoires à mener d'ici la date de mise en exploitation touristique prévue à partir de décembre 2023 ;
 - le nombre et la description des équipements nécessaires ;
 - la grille tarifaire (comprenant les tarifs réduits éventuels) ;
 - les modalités d'exploitation envisagées ;
 - les moyens humains, techniques et organisationnels pour assurer la mission ;
 - le nombre et type de contrats de travail ;
 - le modèle économique du projet : un compte de résultat prévisionnel détaillant la période d'amortissement prévue, ainsi que le montant et la nature des investissements envisagés et la durée d'occupation envisagée pour assurer l'amortissement des investissements projetés et la rémunération équitable et suffisante des capitaux investis
 - les démarches réglementaires à engager auprès des services de l'Etat (services préfectoraux, STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés)...)
 - les modalités envisagées pour assurer la sécurité sur l'emprise et la surveillance de l'activité. Les moyens prévus pour la sécurisation des voies, des passages à niveau et des ouvrages d'art seront notamment précisés ;
 - les modalités d'entretien, de maintenance de l'emprise ferroviaire ;
 - la communication et la promotion de l'activité de vélorail ;
 - les perspectives de développement et d'évolution de l'activité et de diversification de son offre sur le moyen et le long terme.

Critères de sélection :

Les critères permettant de retenir l'occupant seront :

- l'expérience, les capacités professionnelles du candidat dans la gestion d'une activité de location de cyclo-draisines,
- les modalités d'exploitation envisagées,
- les tarifs proposés,
- le potentiel de développement / perspectives de dynamisation du territoire local,
- les critères d'insertion des personnes employées par le candidat,
- la bonne intégration du projet dans son cadre environnemental.

Négociation :

Suite à une première analyse des candidatures, le Département et la Ville de Bagnoles de l'Orne se réservent la possibilité de recourir librement à des négociations avec un ou plusieurs candidats, ayant remis les candidatures les plus intéressantes, sur un ou plusieurs éléments mentionnés au règlement de l'appel à manifestation d'intérêt.